MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
d'Auvergne-Rhône-Alpes
et gendarmerie pour la zone de défense
et de sécurité Sud-Est

Décision n° 74935 du 19 décembre 2019 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Est

NOR : *INTJ1930087S*

Le commandant de la région de gendarmerie d'Auvergne-Rhône-Alpes et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Est,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 71137 du 5 décembre 2019 (NOR : INTJ1929991S),

Décide :

Article 1er

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1er janvier 2020 :

Abadie Hervé NIGEND : 131 734 NLS : 5 282 201

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1er janvier 2020 :

Baudette Stéphane NIGEND : 172 112 NLS : 8 027 202

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1er janvier 2020 :

Brignoli David NIGEND : 326 764 NLS : 6 618 232
Schwarz Fabien NIGEND : 217 620 NLS : 8 064 576
Comparot Benoît NIGEND : 186 224 NLS : 8 041 154

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1er janvier 2020 :

Ollier Virgil NIGEND : 348 714 NLS : 8 117 137
Viana Julien NIGEND : 323 512 NLS : 8 117 803
Bruc Julien NIGEND : 227 431 NLS : 8 075 738

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 19 décembre 2019.

Le général de corps d'armée, commandant
la région de gendarmerie d'Auvergne-Rhône-Alpes
et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Est,
P. Guimbert